

N°09-2010

Séance du Mardi 26 octobre 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Date de la convocation
15 octobre 2010

Acte rendu exécutoire Après dépôt en sous-préfecture
<b>0 2 NOV. 2010</b>

et publication
27 octobre 2010

L'an deux mille dix et le mardi vingt six octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

**Etaient présents :** BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves et MANAS Francis, LOUBEDAT : OREJA Daniel et SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, NOGARO : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Marlyse et GARET Gilles, **PERCHEDE** : MARIN Alain et DELOSTE Lionel, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, **SALLES D'ARMAGNAC** : BORDES Daniel (suppléant de HEBERT Benoît) et BUSQUET Philippe, **SION** : MITTERRAND Elisabeth, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : WEEVERS Cornelia et DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier (suppléant de TARTAS Jacques), **URCOSSE** : BARRAIL Bernard et POSER Patrick.

**Absents excusés :** LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, **SALLES D'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît (remplacé par BORDES Daniel), **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques (remplacé par DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier).

**Absents :** LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, **SION** : DALES Annie.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Zone d'Activités Economique de Lanne-Soubiran, validation de l'étude de cadrage de la SEMGERS

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle qu'en juin 2009, le Bureau de la Communauté de Communes a mandaté la SEMGERS pour réaliser une étude de cadrage relative au projet de Zone d'Activités Economique de Lanne Soubiran.

Pour mémoire cette étude d'un montant de 4 800 € H.T. avait les objectifs suivants :

- Présenter l'ensemble des contraintes administratives et des études liées à l'opération,
- Chiffrer l'ensemble de ces études et leur phasage dans le temps,
- Déterminer l'ensemble des travaux et prestations opérationnelles et leurs coûts,
- Elaborer un planning global de réalisation de l'opération,
- Déterminer la procédure d'urbanisme et le portage administratif le plus approprié,
- Etablir un plan de financement prévisionnel global et exhaustif de l'opération.

Un premier rendu de l'étude de cadrage a été présenté en commission économique le 04 février 2010. Néanmoins, à cette période, un certain nombre de points restaient à clarifier : réussite des acquisitions foncières et tarifs correspondants, position du Conseil Général sur un aménagement routier pour desservir la zone....

Il indique que depuis, beaucoup de ces incertitudes ont été levées et notamment celles liées aux acquisitions foncières. C'est pourquoi, la commission économique a été réunie le 12 octobre dernier afin de prendre connaissance de l'ensemble des éléments contenus dans l'étude de cadrage définitive, avant validation par le Conseil Communautaire.

Afin d'avancer dans la concrétisation de ce projet, il demande à l'assemblée de se prononcer sur la validation de l'étude de cadrage réalisée par la SEMGERS.

Une fois cette étape accomplie, il indique qu'il entreprendra, le cas échéant, les démarches nécessaires à l'engagement des études complémentaires dans la limite des crédits budgétaires et conformément à la délibération du 13 avril 2010 approuvant l'engagement des actions inscrites en investissement.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE,**

- Les conclusions de l'étude de cadrage réalisée par la SEMGERS,
- L'engagement des études réglementaires nécessaires à la réalisation de la zone d'activité.

**AUTORISE,** Monsieur le Président à :

- Signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Président,



  
Pierre GUICHANNE.